

Monsieur le Président de la Mission Régionale
Autorité environnementale (MRAe)
D.R.E.A.L. / A.C.A.L.
Service évaluation environnementale
14 rue du Bataillon de Marché n°24
67 070 STRASBOURG Cedex BP 81005/F

LA PRESIDENTE

REF. 397.2026.AG-EA

Affaire suivie par Adrien GILLET
adrien.gillet@portesduluxembourg.fr

OBJET : Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Carignan. Saisine de l'Autorité environnementale (Ae) avant l'enquête publique. Demande d'examen au cas par cas. Dépôt numérique du dossier sur le site dédié

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 1^{er} décembre 2025, j'ai prescrit l'engagement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Carignan.

Cette procédure vise à permettre l'extension mesurée de la zone d'activités communautaire située sur le territoire de Carignan, hameau de Wé.

Les études menées concluent à ce que les changements apportés au PLU de Carignan ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Dans le respect de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, **permettez-moi de vous saisir afin d'obtenir votre avis conforme au titre de cet examen au cas par cas.** Les pièces du dossier associé à ce courrier de saisine vous sont transmises par voie électronique selon les modalités en place sur le portail dédié.

Cette demande intervient avant le lancement ultérieur d'une enquête publique.

Dans l'attente de votre avis, et restant bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes respectueuses salutations.

Fait à Carignan le **30 AVR. 2026**

La Présidente

Véronique DURU

